

5692^a
5^e noo. 80.*copy*
Italie.

En réponse à la note de S. E. M. le Sénateur Meligari, du 1^{er} de ce mois, le C. fuf. a l'honneur de Lui renouveler l'assurance qu'il a fait les démarches nécessaires pour que les faits qui, d'après les communications de M. le Ministre, se sont passés sur la frontière suisse, dans les environs de Chiasso, ne se ~~renouvellent~~ répètent pas, par autant du moins qu'il est possible de l'empêcher. Dans cette occurrence, les mesures propres à arriver au but ont été prises de concert avec le gouvernement du canton du Tessin. De plus, le C. fuf. a donné des ordres pour que les personnes qui se rendraient coupables, sur le territoire suisse, d'une attaque ou de toute action contraire aux lois en cours des employés des douanes italiennes soient poursuivies judiciairement et punies comme il convient.

Le C. fuf. saisit, etc.

C. fuf.